

FR - 03/2012

Si les chaussures qui vous sont fournies ne sont pas équipées d'une semelle de propriété :

Les essais ont été effectués sans la semelle de propriété. Nous attirons votre attention sur le fait que l'ajout éventuel d'une semelle de propriété peut affecter les propriétés

Si les chaussettes que vous sont fournies sont équipées d'un semelle de marche pour tout ou partie composée de polyuréthane :

Nous vous conseillons d'utiliser ce produit au plus tard **203** après la date de fabrication qui figure sur la chaussette. Au-delà de celle durée plusieurs facteurs tels que l'exposition à une source lumineuse, l'hydrométrie, variation de température, peuvent provoquer une modification de la structure des matériaux qui ne conservent plus leur niveau de performance en regard des expériences essai.

Si les chaussures qui vous sont fournies sont équi-

pees d'une semelle de marche composée d'un autre matériau que le polyuréthane :
 Nous vous conseillons d'utiliser ce produit au plus tard
 ans après la date de fabrication qui figure sur la chaussure.
 sure.

qu'en fait, ces chaussettes ne sont et n'ont rien en commun avec les chaussettes traditionnelles d'origine, conservées dans une zone de stockage contrôlée et non soumises à des variations de température et de taux d'humidité rapides. Ces chaussettes ont été conçues et fabriquées en tenant compte de vos exigences et nous vous soulignons qu'elles vous fassent très bon usage.

marquées A ou S1 ou S2 ou S3, suivant la norme EN 60335-1
ISO 20345-2:2011

Chaque paire de chaussures antistatiques doit être livrée avec une notice explicative contenant les informations suivantes :

Il convient d'utiliser ces chaussures antistatiques lorsqu'il est nécessaire de minimiser l'accumulation de charges électrostatiques, par leur dissipation, évitant ainsi le risque d'inflammation de vapor ou substances inflammables et si le risque de choc électrique d'un appareil

plètement éliminé. Il faut savoir cependant que les chaus-
sures antistatiques ne peuvent pas garantir une
protection adéquate contre le choc électrique puisqu'elles
introduisent uniquement une résistance entre le pied et
le sol. Si le risque de choc électrique n'a pas été complè-
tement éliminé, des mesures additionnelles pour éviter ce
risque sont essentielles. De telles mesures, aussi bien
que les essais additionnels mentionnés ci-dessus doivent
être effectués, des conditions de contrôle du programme de

L'expérience démontre que, pour le besoin amicalistique, l'essai de décharge à travers un produit doit avoir, dans des conditions normales, une résistance électrique inférieure à 1000 MΩ, à tout moment de la vie du produit. Une valeur de 100 kΩ est spécifiée comme étant la limite inférieure de la résistance du produit à l'échelle pour affirmer qu'il est sûr.

intérieure de la résistance du produit à l'état neuf, afin d'assurer une certaine protection contre un choc électrique dangereux ou contre l'inflammation dans le cas d'un

tionne a des tensions intérieures a 250 V. Cependant dans certaines conditions, il convient d'avertir les utilisateurs que la protection fournie par les chaussures pourrai

se révéler efficace et qu'il convient d'uniser d'urgence les moyens pour protéger, à tout moment, le porteur. La résistance électrique de ce type de chaussure peut

contamination ou par l'humidité. Ce type de chaussettes ne remplira pas sa fonction si elle est portée dans des conditions humides. Par conséquent, il est nécessaire d'assurer que le produit est capable de remplir sa mission.

Les chaussures appartenant à la classe I peuvent absorber l'humidité si elles sont portées pendant de longues

vérifier les propriétés électriques avant de pénétrer dans une zone à risque. Dans les secteurs où les chaussures antistatiques sont portées, la résistance du sol doit être telle qu'elle n'annule pas la protection donnée par les chaussures.

settes normales ne doit être introduit entre la semelle première et le pied du porteur. Si un insert est placé entre l'